
Matériels de lutte contre l'incendie

Poteaux et bouche d'incendie

Règles d'installation, de réception et de maintenance

E : Firefighting equipment — Pillar hydrants and flush hydrants — Rules for installation, delivery acceptance and maintenance

D : Feuerwehrwesen — Hydranten und Überflurhydranten — Einbau-, Abnahme- und Wartungsregeln

Statut

Norme française homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 15 juillet 2009 pour prendre effet le 15 août 2009.

Remplace la norme homologuée NF S 62-200, de septembre 1990.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document définit les règles d'installation, de réception et de maintenance des poteaux et bouches d'incendie utilisés pour la lutte contre l'incendie.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : lutte contre l'incendie, matériel d'incendie, poteau d'incendie, installation, pose, réception, spécification.

Modifications

Par rapport au document remplacé, modification du plan et révision des prescriptions concernant l'installation, ajout de prescriptions concernant l'installation des poteaux d'incendie accolés à un regard de vidange ou à une cheminée d'accès, ajout de définitions (Article 3), ajout de prescriptions concernant la réception (Article 7) et la maintenance (Article 8), ajout des rapports d'essais (Annexes A et B).

Sommaire

- Liste des auteurs
- Avant-propos
- 1 Domaine d'application
- 2 Références normatives
- 3 Termes et définitions
- 4 Alimentation des poteaux et bouches d'incendie
- 5 Prescriptions relatives aux installations de poteaux d'incendie
 - 5.1 Composition de l'installation « poteau d'incendie »
 - 5.2 Poteau d'incendie proprement dit
 - 5.3 Débit de l'installation
 - 5.4 Implantation du poteau
 - 5.4.1 Généralités
 - 5.4.2 Volume de dégagement d'un poteau d'incendie
 - 5.5 Installation du poteau d'incendie
 - 5.5.1 Types d'installation
 - 5.5.2 Vidange
 - 5.5.3 Remblaiement
 - 5.5.4 Désinfection de l'installation
- 6 Prescriptions relatives aux installations de bouches d'incendie
 - 6.1 Composition de l'installation « bouche d'incendie »
 - 6.2 Bouche d'incendie proprement dite
 - 6.3 Débit de l'installation
 - 6.4 Implantation de la bouche d'incendie
 - 6.4.1 Généralités
 - 6.4.2 Volume de dégagement d'une bouche d'incendie
 - 6.5 Installation de la bouche d'incendie
 - 6.5.1 Types d'installation
 - 6.5.2 Vidange
 - 6.5.3 Remblaiement
 - 6.5.4 Désinfection de l'installation
- 7 Réception de l'installation des poteaux et bouches d'incendie
 - 7.1 Généralités
 - 7.2 Dossier technique
 - 7.3 Opérations à réaliser dans le cadre du rapport d'essai
 - 7.3.1 Vérifications générales
 - 7.3.2 Vérifications visuelles du poteau ou de la bouche d'incendie
 - 7.3.3 Vérifications de fonctionnement du poteau ou de la bouche d'incendie
- 8 Maintenance des poteaux et bouches d'incendie
 - 8.1 Généralités
 - 8.2 Vérifications visuelles

- 8.3 Vérifications hydrauliques
 - 8.3.1 Conditions préalables
 - 8.3.2 Contrôle de l'étanchéité et de la vidange
 - 8.3.3 Vérification des performances hydrauliques du poteau ou de la bouche d'incendie
- 8.4 Compte-rendu
- Annexe A (normative) Rapport d'essais de réception d'un poteau d'incendie
- Annexe B (normative) Rapport d'essais de réception d'une bouche d'incendie
- Bibliographie

Membres de la commission de normalisation

Président : M COUPEL

Secrétariat : MME PINEAU — AFNOR

- M BIDU SAINT GOBAIN PAM
- M BREGEON MINISTERE DE LA DEFENSE — STBFT
- M BUSSON BAYARD
- M COUPEL PONS / AFPE2I
- M DOOSTERLINCK HOZELOCK TRICOFLEX / AFPE2I
- M DUBOIS ROT / AFPE2I
- MME FAUTRAS UNM — UNION DE NORMALISATION DE LA MÉCANIQUE
- M FRANCO CSTB
- M GATEAU FNSPF — FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE
- M GLETTY MINISTERE DE L'INTERIEUR — DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE
- M GOBET DSPI / SYPSI
- M GUILLAUME VEOLIA EAU/FP2E
- M GUINOT FNSPF — FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE
- M LAMANDE CEO CIE DES EAUX ET DE L'OZONE
- M LE PEN DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
- M LE ROUX UNM — UNION DE NORMALISATION DE LA MÉCANIQUE
- M MALLARD FFMI
- M MECHIN SAVPRO / SYPSI
- M MICHEL EAU ET FEU
- M NARBHEY CLIMEX / SYPSI
- CDT OLLIER FNSPF — FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS DE France
- M PERNIER MEEDDAT — DAEI — DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES
- M RENAUD TYCOS FIS FRANCE / GIS
- CAP ROY BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS
- M WEIPPERT CNPP ENTREPRISE

Avant-propos

Les poteaux et bouches d'incendie, objet de ce document, sont prévus pour être mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

1 Domaine d'application

Le présent document définit les règles d'installation, de réception et de maintenance des poteaux et bouches d'incendie raccordés à un réseau d'eau sous pression, qu'ils soient sur le domaine public ou sur le domaine privé. Ce document s'applique à l'ensemble des installations à partir de l'esse de réglage compris (voir Figures 1 et 10).

Le choix des matériels, leur nombre et leur répartition ne sont pas traités dans le présent document.

Les installations non raccordées à un réseau d'eau sous pression, composées notamment :

- des installations dites « sèches » (les canalisations alimentant ces installations sont sans eau) ;

- des installations dites « d'aspiration » qui permettent :
 - de rapprocher les points d'eau utilisables par les services de secours et de lutte contre l'incendie à proximité immédiate du risque ;
 - d'utiliser des points d'eau naturel ;
 - de faciliter la mise en œuvre des matériels d'incendie des services de secours et de lutte contre l'incendie (exemple : traversée de voie à grande circulation, accessibilité des immeubles conditionnée par des dalles non résistantes aux véhicules poids lourds) ;

ne sont pas traitées dans ce document au regard de leur côté marginal. Elles font l'objet d'une étude particulière au cas par cas et d'une signalétique adaptée.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

NF EN 805,

Alimentation en eau — Exigences pour les réseaux extérieurs aux bâtiments et leurs composants (indice de classement : P41-010).

NF EN 14339,

Bouches d'incendie enterrées (indice de classement : S 61-211).

NF EN 14384,

Poteaux d'Incendie (indice de classement : S 61-213).

NF S 61-211/CN,

Bouches d'incendie enterrées — Complément national à la NF EN 14339:2006.

NF S 61-213/CN,

Poteaux d'incendie — Complément national à la NF EN 14384:2006.

NF S 61-221,

Plaques de signalisation pour prises et points d'eau.

NF S 61-703,

Matériel de lutte contre l'incendie — Demi-raccord fixes, symétriques à burrelet — Caractéristiques.

NF S 61-708,

Matériels de lutte contre l'incendie — Raccords Keyser — DN 100 — ISO PN 16.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent :

3.1 ancrage

dispositif permettant de maintenir la bouche ou le poteau d'incendie en position verticale

3.2 socle de propreté

aménagement autour du poteau ou de la bouche d'incendie, dont la surface plane et propre évite la formation d'un trou dans le terrain naturel du fait de l'eau s'écoulant de l'appareil

3.3 demi-raccord

dispositif normalisé du poteau d'incendie permettant le raccordement des tuyaux d'incendie

NOTE

Le demi-raccord est communément appelé « raccord » ou « prise ».

3.4 raccord

dispositif normalisé de la bouche d'incendie permettant le raccordement des tuyaux d'incendie

3.5 bouchons

dispositif d'obturation étanche des demi-raccords équipant les poteaux d'incendie

3.6 coffre

élément amovible protégeant la partie non enterrée d'un poteau d'incendie

3.7 coude à patin du poteau ou de la bouche d'incendie

extrémité basse du poteau ou de la bouche d'incendie, coudée à 90°, constituant le raccordement à la canalisation d'alimentation en eau. Il comporte un dispositif permettant l'appui au sol du poteau ou de la bouche d'incendie

3.8 appui et butée du coude à patin

dispositif permettant de garantir la stabilité au niveau du coude à patin et de reprendre les efforts de poussée hydrauliques

3.9 esse de réglage

élément de canalisation comportant deux brides de raccords parallèles excentrés disposés perpendiculairement à l'axe de l'alimentation

3.10 tête de bouche à clé

dispositif installé au niveau du sol et comportant un orifice obturé donnant accès à l'organe de commande d'une vanne de sectionnement

3.11 clé de barrage

outil permettant la manœuvre des vannes de sectionnement enterrées

3.12 niveau de sol théorique pour les bouches d'incendie

cote correspondant à l'affleurement de la surface supérieure du couvercle du coffre de la bouche d'incendie au sol

NOTE

Ce point est utilisé pour positionner la bouche sur le terrain. La profondeur de l'axe de la conduite d'alimentation en eau et du dispositif d'incongelabilité sont alors définies. (Cette définition est conforme à la norme NF S 61-211/CN).

3.13 niveau de sol théorique pour les poteaux d'incendie

limite entre la partie aérienne et la partie enterrée du poteau d'incendie lorsque celui-ci est installé

NOTE

Ce point est utilisé pour positionner le poteau sur le terrain. Lorsque la profondeur de la conduite d'alimentation et du dispositif de vidange sont définies par rapport à ce point, la hauteur des organes de la partie aérienne est alors aussi définie par rapport à ce point. (Cette définition est conforme à la norme NF S 61-213/CN).

3.14 profondeur de couverture (Pc)

valeur numérique correspondant à la cote nominale en millimètres entre l'axe de la canalisation et le niveau de sol théorique

3.15 exploitant du réseau

entité, municipale, syndicale ou privée, qui assure le fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable

3.16 rupture de charge à l'évacuation

distance libre entre le point bas du trop-plein de la décharge ou de l'évacuation d'un appareil ou d'une installation et le point haut du dispositif collecteur de cette eau

3.17 personne responsable

personne(s) chargée(s) de prévoir les dispositions appropriées pour l'installation, la réception ou la maintenance des installations de poteaux et bouches d'incendie et de superviser l'exécution de la réglementation

NOTE

En fonction des réglementations nationales, la personne responsable pourrait être l'utilisateur ou le propriétaire de l'installation.

4 Alimentation des poteaux et bouches d'incendie

Les poteaux et bouches d'incendie ne peuvent être installés que :

- s'ils peuvent être alimentés aux débits minimaux nécessaires mentionnés dans le paragraphe 5.3 ci-dessous sous la pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement, et sans nécessiter de manœuvre de vannes sur le réseau, sauf en domaine privé, notamment en milieu industriel, où, dans certains cas particuliers, l'existence de vannes à manœuvrer ou de pompes à démarrer pour obtenir les caractéristiques hydrauliques requises, peut être autorisée. Ces installations font l'objet d'une étude particulière au cas par cas en liaison avec le service de l'eau ;
- si la source d'alimentation permet d'assurer le débit défini pendant au moins 2 h.

Les installations en domaine privé font l'objet d'une étude particulière au cas par cas.

5 Prescriptions relatives aux installations de poteaux d'incendie

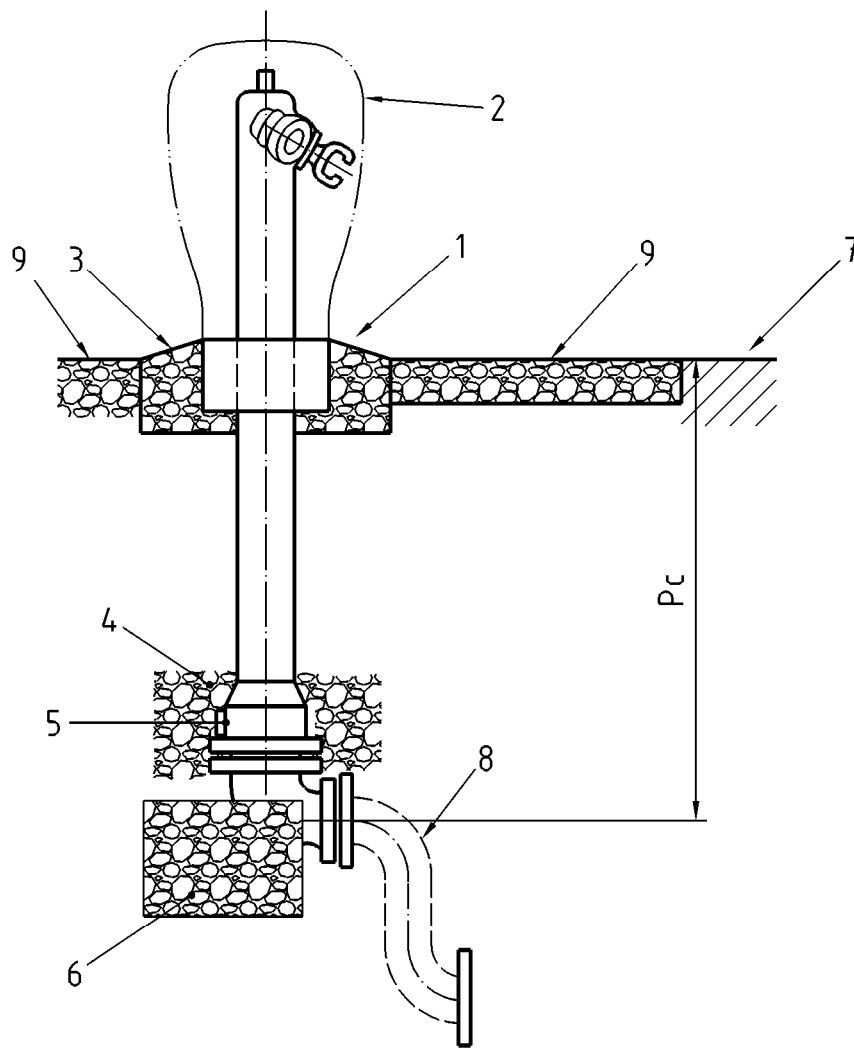
5.1 Composition de l'installation « poteau d'incendie »

L'installation « poteau d'incendie » est composée des éléments suivants (voir Figure 1) :

- le poteau d'incendie normalisé (voir 5.2) ;
- l'ancrage ;
- le socle de propreté lorsque nécessaire ;
- le dispositif de drainage pour vidange ;
- l'appui et la butée du coude à patin ;
- un dispositif éventuel de mise à niveau permettant le raccordement à la canalisation (par exemple un esse de réglage).

Les poteaux d'incendie doivent pouvoir être isolés de la conduite d'arrivée d'eau par un dispositif qui doit être à plus de 2 m hors du champ de projection des prises et à plus de 3 m dans le champ de protection des prises et à moins de 7 m du poteau (voir Figures 2 et 3). L'emplacement de ce dispositif par rapport au poteau ne doit pas empêcher la manœuvre de ce dispositif.

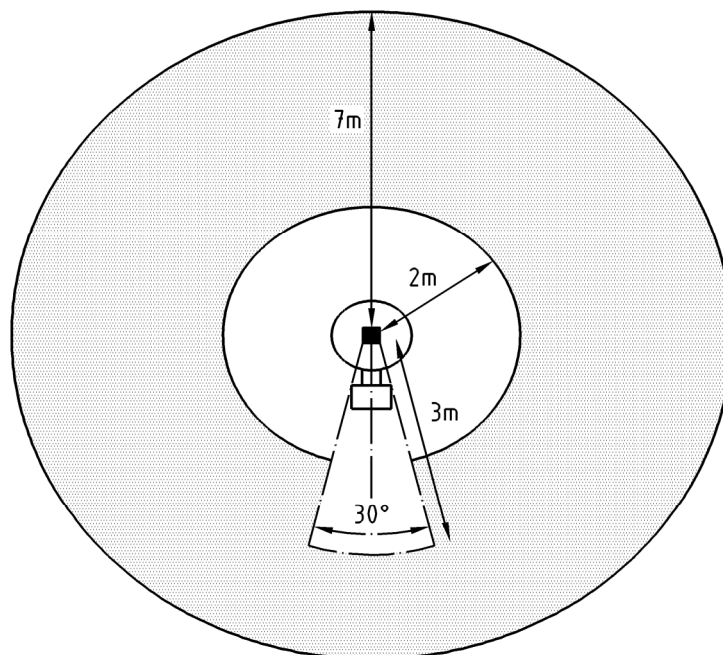
Figure 1 Schéma de principe de l'installation « poteau d'incendie »



Légende

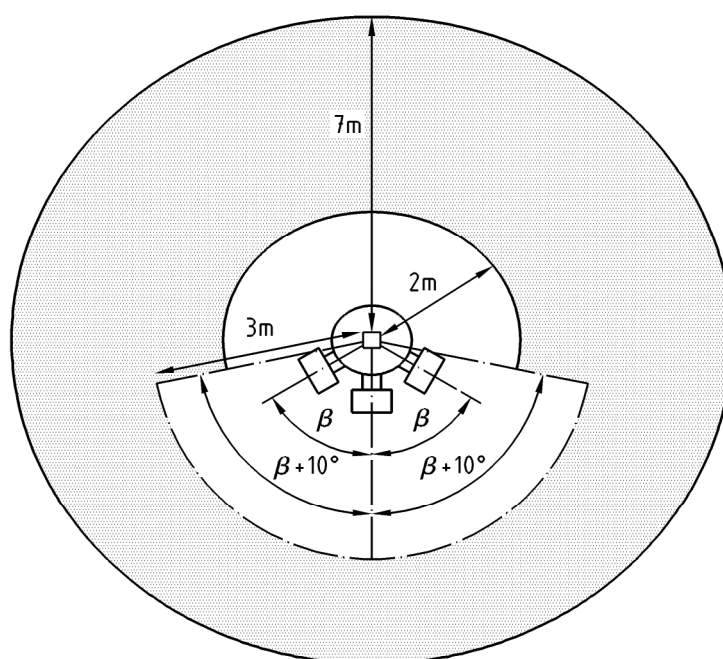
- 1 Ancrage
- 2 Coffre éventuel
- 3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
- 4 Dispositif pour drainage de la vidange
- 5 Orifice de vidange
- 6 Système d'ancrage du coude à patin
- 7 Niveau théorique du sol
- 8 Esse de réglage éventuel
- 9 Socle de propreté (s'il doit exister)
- Pc Profondeur de couverture

Figure 2 Position de la bouche à clé pour un poteau d'incendie à un demi-raccord



Zone définie pour positionner la bouche à clé du système d'isolement.

Figure 3 Position de la bouche à clé pour un poteau d'incendie à plusieurs demi-raccords



Zone définie pour positionner la bouche à clé du système d'isolement.

5.2 Poteau d'incendie proprement dit

Le poteau doit être conforme aux normes NF EN 14384 et NF S 61-213/CN et les demi-raccords doivent être conformes à la NF S 61-703.

5.3 Débit de l'installation

Chaque installation de poteau d'incendie doit, sous une pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement mesurée en sortie de l'appareil, délivrer le débit minimum suivant :

- 30 m³/h pour un poteau d'incendie de DN 80 ;

- 60 m³/h pour un poteau d'incendie de DN 100 ;
- 120 m³/h pour un poteau d'incendie de DN 150.

Lorsque l'étude du risque fait ressortir la nécessité d'utiliser simultanément plusieurs poteaux ou bouches d'incendie, les conduites les alimentant doivent être dimensionnées de manière à assurer le débit minimum requis pour chacune des installations de poteau d'incendie concernées.

Le demandeur doit s'assurer auprès du propriétaire du réseau de la capacité de celui-ci à délivrer le débit minimum requis pour le ou les poteaux à installer.

5.4 Implantation du poteau

5.4.1 Généralités

L'emplacement du poteau d'incendie et son orientation sont choisis de façon à respecter les conditions suivantes : Un poteau doit être implanté sur un emplacement le moins vulnérable possible à la circulation automobile (exemple : décrochement de mur, pan coupé, etc.). Lorsque cette condition ne peut pas être remplie, il doit être mis à l'abri des chocs mécaniques par un système de protection (murette, barrière, etc.) répondant aux exigences du paragraphe 5.4.2.

Il doit être situé à une distance comprise entre 1 m et 5 m du bord de la chaussée accessible aux véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie, et ses demi-raccords doivent toujours être orientés du côté de la chaussée.

Lorsqu'un poteau est implanté sur les trottoirs, voies piétonnes, etc. il ne doit pas constituer un obstacle dangereux ou gênant pour la circulation des usagers (piétons, personnes à mobilité réduites, etc.). En aucun cas l'accès et le fonctionnement du poteau ne doivent être empêchés (exemple stationnement de véhicule).

Le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du poteau d'incendie et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique supérieure à 20 kV, à conducteurs non protégés.

Le poteau doit être positionné verticalement.

La hauteur « H1 » entre le niveau du sol fini et le demi-raccord central doit être de (voir Figure 4) :

- 450 mm +100/-50 mm pour les poteaux DN 80 et DN 100 ;
- 550 mm +100/-50 mm pour les poteaux DN 150.

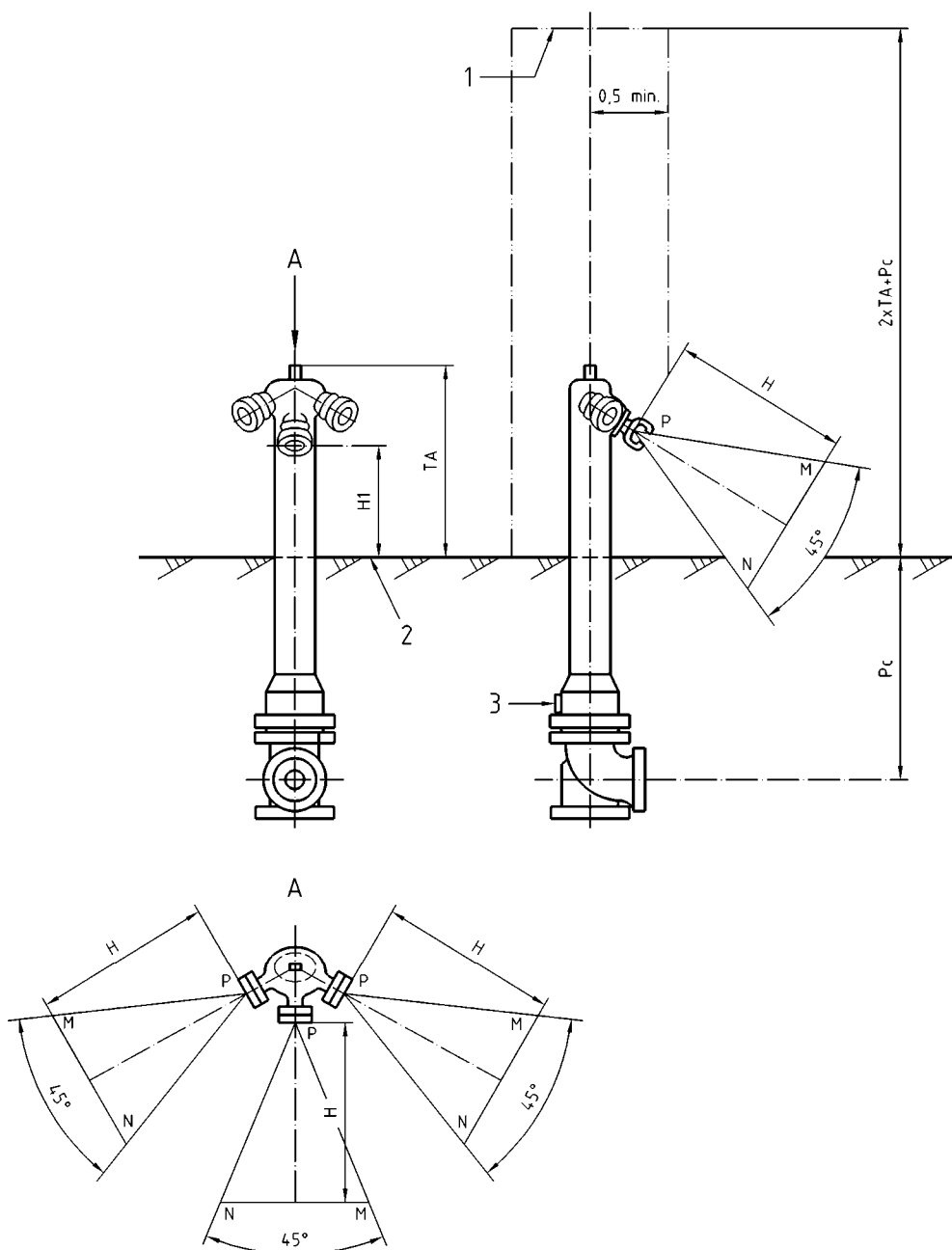
Le sol fini doit empêcher la rétention d'eau autour du poteau.

5.4.2 Volume de dégagement d'un poteau d'incendie

Les volumes de dégagement du poteau d'incendie doivent respecter les conditions suivantes (voir Figure 4) : Pour permettre la manœuvre du poteau d'incendie et le démontage de son organe d'obturation, il doit exister autour de l'appareil un « volume de dégagement » sous la forme d'un cylindre vertical, libre de tout obstacle fixe. Ce cylindre, centré sur l'axe vertical du poteau d'incendie, situé au-dessus du niveau du sol, doit avoir un rayon de 0,50 m minimum et une hauteur au moins égale à $2TA + Pc$ pour les poteaux non renversables et égale à 2 m pour les poteaux renversables.

Pour faciliter la mise en place ou la manœuvre des tuyaux souples après raccordement, il doit exister autour de chaque demi-raccord du poteau d'incendie un « volume de dégagement » sous la forme d'un cône, libre de tout obstacle fixe (l'intersection de ce cône avec le niveau horizontal du sol fini tel que défini par la Figure 4 n'est pas considérée comme un obstacle). Le cône doit avoir une hauteur « H » minimale de 1 m, et un angle au sommet « MPN » supérieur ou égale à 45°. L'axe de ce cône est confondu avec l'axe du demi-raccord, et son origine se situe au niveau de la section de sortie de ce demi-raccord.

Figure 4 Poteau d'incendie — Volume de dégagement



Légende

- 1 Limite espace libre
- 2 Niveau théorique du sol
- 3 Orifice de vidange
- Pc Profondeur de couverture
- TA Hauteur de la partie émergente du poteau
- H Hauteur du cône
- H1 Hauteur à l'axe de l'orifice du demi-raccord central
- 2xTA + Pc Hauteur de dégagement

5.5 Installation du poteau d'incendie

5.5.1 Types d'installation

Trois types d'installations peuvent être retenus pour la mise en place des poteaux d'incendie :

- installé dans le sol ;
- accolé à un regard de vidange ;

- accolé à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement.

5.5.1.1 Poteau installé dans le sol

Les recommandations qui suivent doivent être respectées pour l'ancrage et la mise à niveau des poteaux d'incendie :

a Ancrage

Le poteau d'incendie doit être maintenu au niveau du sol par un dispositif d'ancrage. Ce dispositif peut être soit un ouvrage en maçonnerie qui doit avoir au moins une épaisseur de 30 cm et qui s'étend au moins sur 20 cm autour de la paroi extérieure du poteau soit tout autre dispositif assurant la même fonctionnalité.

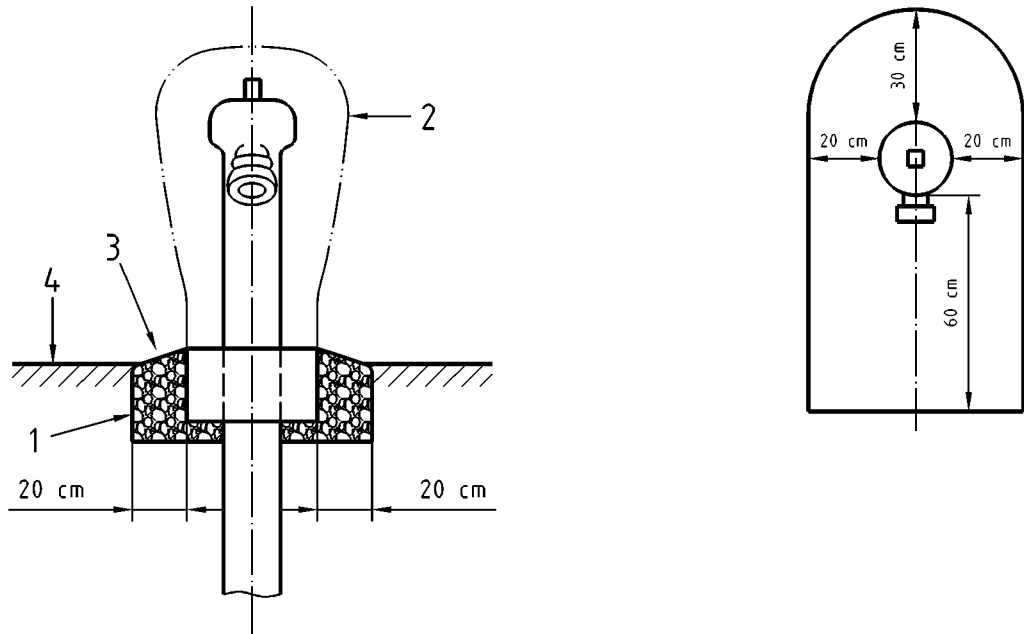
Lorsque le poteau d'incendie possède un coffre, le dispositif d'ancrage ne doit pas empêcher ni sa manœuvre ni son démontage.

Dans le cas de poteau renversable, le dispositif d'ancrage ne doit pas empêcher le démontage ou la remise en état après renversement.

b Socle de propreté

En cas de pose en terrain naturel (par exemple absence de revêtement béton ou bitumineux), le poteau d'incendie doit être entouré par un socle de propreté ayant au moins 15 cm d'épaisseur et s'étendant au moins à 30 cm autour de la paroi extérieure du poteau. Dans l'axe de chaque demi-raccord cette distance doit être d'au moins 60 cm (voir Figures 5 et 6). Ces distances incluent l'ancrage.

Figure 5 Socle de propreté pour poteau d'incendie à un demi-



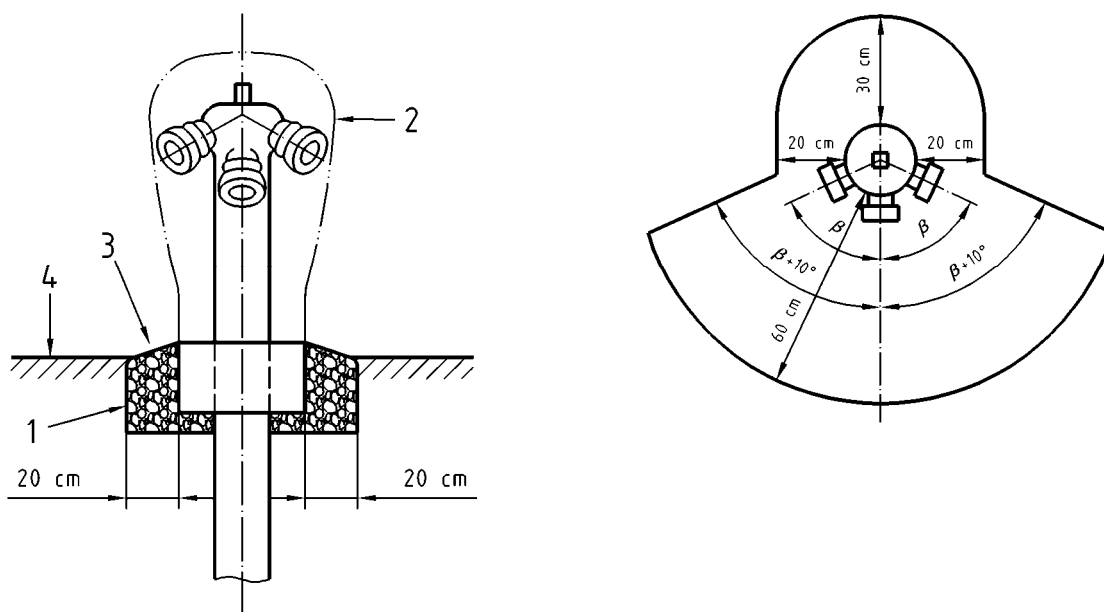
Légende

- 1 Ancrage
- 2 Coffre éventuel
- 3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
- 4 Niveau théorique du sol

raccord

Figure 6 Socle de propreté pour poteau d'incendie à plusieurs demi-raccords

Fi



Légende

- 1 Ancrage
- 2 Coffre éventuel
- 3 Pente pour éviter la stagnation d'eau
- 4 Niveau théorique du sol

c Dispositif de drainage pour vidange

Un dispositif de drainage pour vidange doit être prévu. Il est constitué par exemple d'un amas de cailloux d'un volume de 200 L minimum, de granulométrie au moins égale à 30 mm, ne comportant aucune fine, protégé par un géotextile empêchant toute pénétration de racines et fines.

Il devra permettre de respecter le temps de vidange normalisé défini dans la norme NF EN 14384.

d Appui et butée du coude à patin

Le coude à patin du poteau d'incendie doit être placé dans un massif en béton dont la stabilité est assurée dans le temps. Ce massif doit être dimensionné pour reprendre l'effort de poussée au niveau du coude à patin mais également pour empêcher tout mouvement de la conduite amont en cas de renversement du poteau suite à un accident. Ceci conduit à un volume de béton au minimum de 0,1 m³.

L'orifice de vidange ne doit pas être obstrué. Le dispositif d'appui et de butée ne doit pas être un obstacle à la vidange efficace du poteau.

e Mise à niveau

À la mise en place, lorsque les conditions de pose dépassent les possibilités intrinsèques de mise à niveau du poteau, celle-ci doit être réalisée par l'adjonction de manchettes, d'esse de réglage, etc., afin de respecter le niveau préconisé au paragraphe 5.4.1 (voir Figure 4)

5.5.1.2 Poteau d'incendie accolé à un regard de vidange

Le poteau d'incendie peut être accolé à un regard de vidange. La partie du poteau contiguë au regard doit être installée dans une niche. L'accès à la vidange de la colonne doit être laissé libre en cas d'intervention sur celle-ci (voir Figure 7).

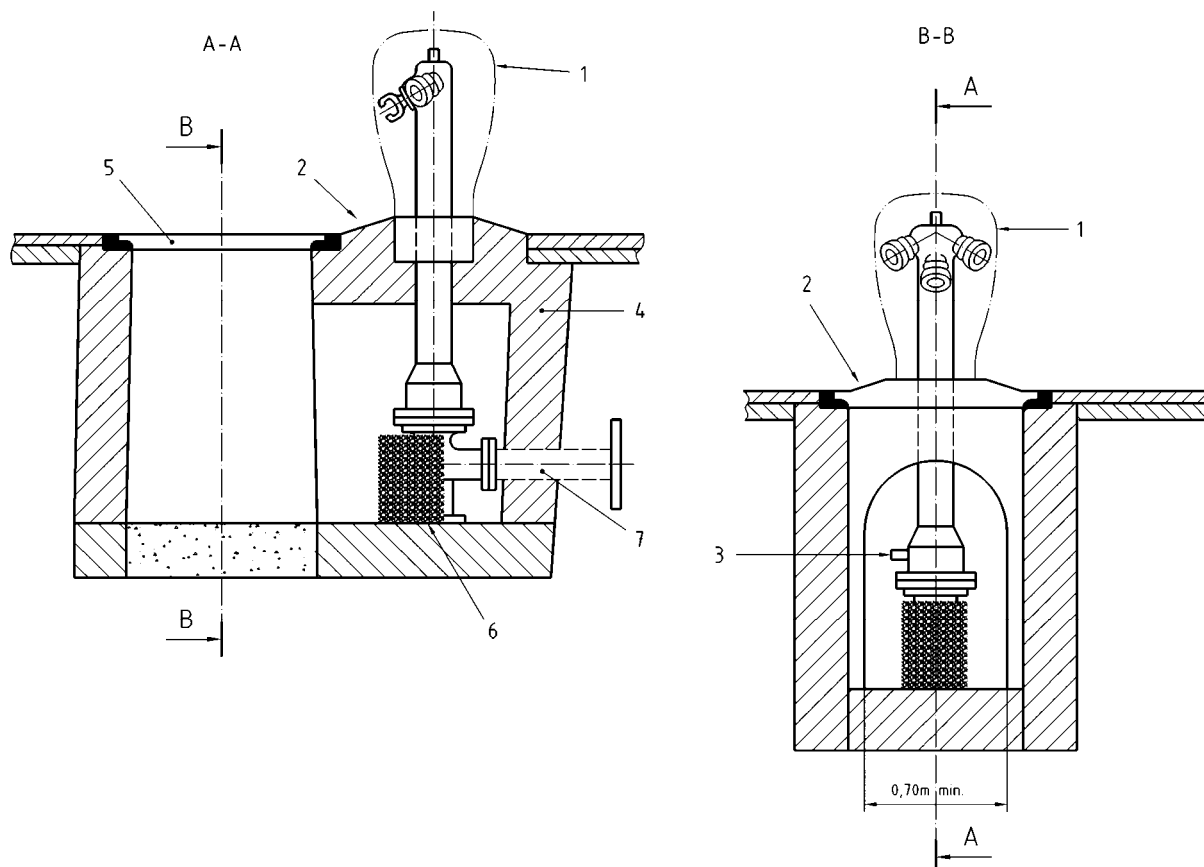
Afin de préserver les réseaux de distribution d'eau potable contre tout risque de pollution :

- la vidange des appareils ne doit pas être mise en communication directe avec un réseau d'assainissement et tout ouvrage permettant son accès (cheminée, galerie, etc.) ;
- le regard de vidange ne doit pas pouvoir être mis en charge sauf événement exceptionnel.

La colonne montante du poteau doit être solidement fixée dans le regard (par exemple au moyen de colliers d'ancrage).

Le coude à patin doit être maintenu par un dispositif adapté pour assurer la stabilité du poteau d'incendie.

Figure 7 Exemple de poteau d'incendie accolé à un regard de vidange



Légende

- 1 Coffre éventuel
- 2 Pente pour éviter la stagnation de l'eau
- 3 Orifice de vidange de la colonne
- 4 Niche maçonnée ou préfabriquée
- 5 Trappe ou tampon d'accès du regard de vidange
- 6 Appui et butée du coude à patin
- 7 Pièce de raccordement éventuelle

5.5.1.3 Poteau d'incendie accolé à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement

Le poteau d'incendie peut être accolé à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement. La partie du poteau contiguë à la cheminée doit être installée dans une niche. L'accès à la vidange de la colonne doit être laissé libre en cas d'intervention sur celle-ci (voir Figure 8).

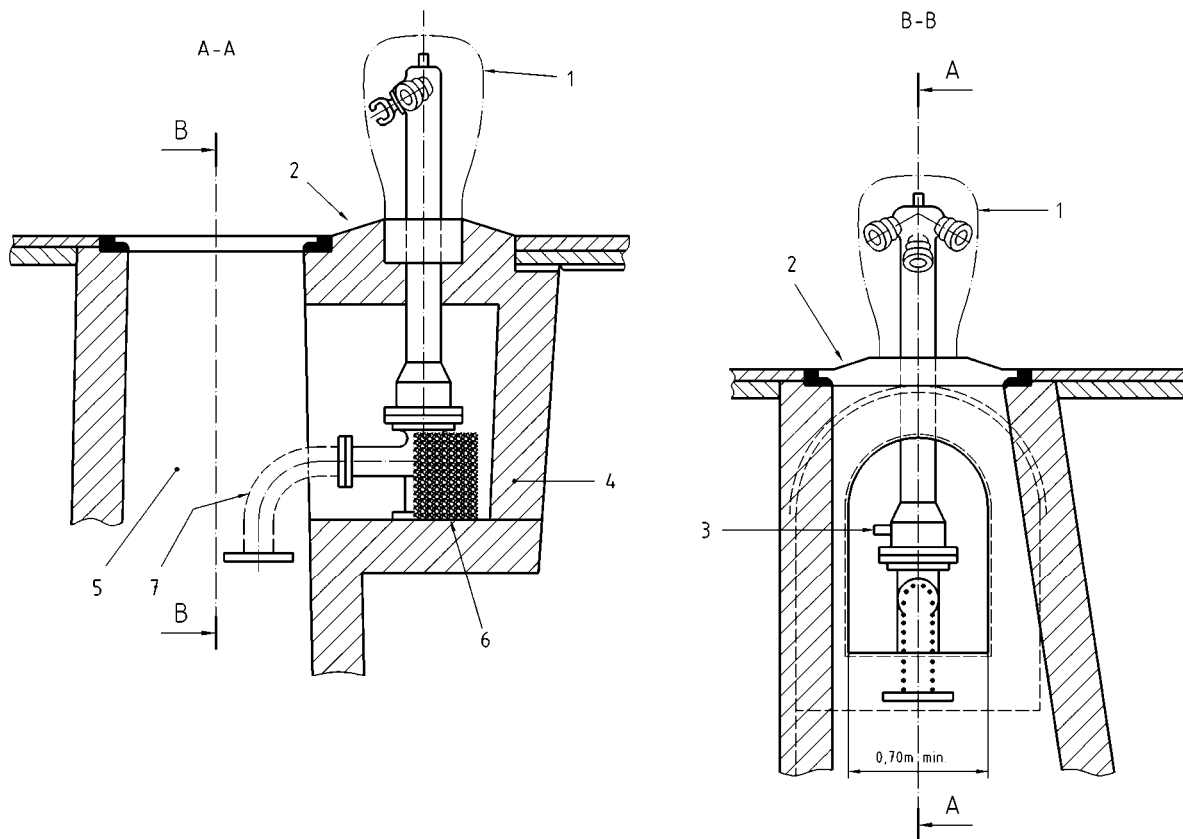
Afin de préserver les réseaux de distribution d'eau potable contre tout risque de pollution :

- la vidange des appareils ne doit pas être mise en communication directe avec un réseau d'assainissement ;
- la cheminée d'accès au réseau d'assainissement ne doit pas pouvoir être mise en charge sauf événement exceptionnel.

La colonne montante du poteau d'incendie doit être solidement fixée (par exemple au moyen de colliers d'ancrage). Les poteaux d'incendie ne doivent pas être installés directement dans un collecteur de réseau d'assainissement ou dans un avaloir de caniveau.

Le coude à patin doit être maintenu par un dispositif adapté pour assurer la stabilité du poteau d'incendie.

Figure 8 Exemple de poteau d'incendie accolé à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement



Légende

- 1 Coffre éventuel
- 2 Pente pour éviter la stagnation de l'eau
- 3 Orifice de vidange de la colonne
- 4 Niche maçonnée ou préfabriquée
- 5 Cheminée d'accès du réseau d'assainissement ou du regard de vidange
- 6 Appui et butée du coude à patin
- 7 Pièce de raccordement éventuelle

5.5.2 Vidange

Toutes les précautions doivent être prises pour que le poteau puisse être vidangé. La vidange de l'appareil ne doit en aucun cas être mise en communication avec un égout susceptible d'être en charge.

5.5.3 Remblaiement

Le remblaiement est réalisé de manière à éviter tout affaissement autour du poteau d'incendie et toute détérioration de ce dernier.

5.5.4 Désinfection de l'installation

Après la pose la totalité des pièces installées doit être désinfectée intérieurement dans leur intégralité conformément à la norme NF EN 805.

6 Prescriptions relatives aux installations de bouches d'incendie

6.1 Composition de l'installation « bouche d'incendie »

L'installation « bouche d'incendie » est composée des éléments suivants (voir Figures 9 et 10) :

- une bouche d'incendie normalisée ;
- un socle de propreté lorsque nécessaire ;
- un dispositif de drainage pour vidange ;
- un appui et une butée du coude à patin ;

- un dispositif éventuel de mise à niveau permettant le raccordement à la canalisation (par exemple un esse de réglage) ;

Les bouches d'incendie doivent pouvoir être isolés de la conduite d'arrivée d'eau par un dispositif qui doit être à moins de 7 m de la bouche. L'emplacement de ce dispositif par rapport à la bouche ne doit pas empêcher sa manœuvre. Lorsqu'il est en position ouverte, le couvercle de la bouche ne doit pas masquer la tête mobile de bouche à clé.

6.2 Bouche d'incendie proprement dite

La bouche d'incendie doit être conforme aux normes NF EN 14339 et NF S 61-211/CN, les raccords doivent être conforme à la norme NF S 61-708.

6.3 Débit de l'installation

Chaque installation doit sous une pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement mesurée en sortie de l'appareil, délivrer le débit minimum de 60 m³/h pour une bouche d'incendie de DN 100.

Lorsque l'étude du risque fait ressortir la nécessité d'utiliser simultanément plusieurs poteaux ou bouches d'incendie, les conduites les alimentant doivent être dimensionnées de manière à assurer le débit nominal de chacun des appareils concernés.

Le demandeur doit s'assurer auprès du propriétaire du réseau de la capacité de celui-ci à délivrer le débit minimum requis pour la ou les bouches d'incendie à installer.

6.4 Implantation de la bouche d'incendie

6.4.1 Généralités

La bouche d'incendie doit être implantée sur un emplacement non réservé au stationnement des véhicules.

Le volume sphérique de 10 m de rayon ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du raccord de la bouche d'incendie et le niveau du sol fini, ne doit pas contenir d'installation électrique supérieure à 20 kV, à conducteurs non protégés.

Le sol fini doit empêcher la rétention d'eau autour de la bouche.

La bouche d'incendie doit être signalée par une plaque indicatrice conforme à la norme NF S 61-221.

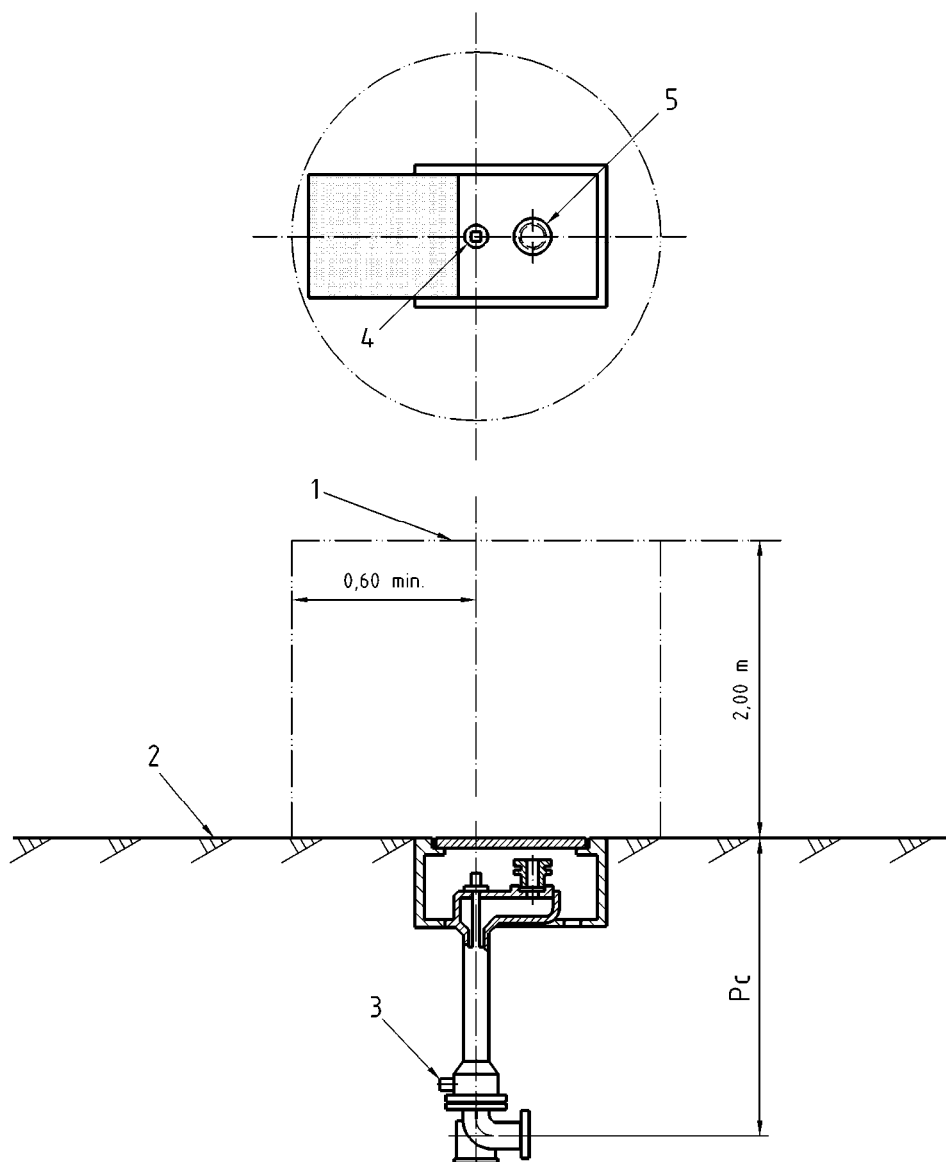
La bouche d'incendie doit être située au plus à 5 m du bord de la chaussée accessible aux véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie.

6.4.2 Volume de dégagement d'une bouche d'incendie

L'emplacement de la bouche d'incendie et son orientation sont choisis de façon à permettre (voir Figure 9) :

- l'existence d'un « volume de dégagement » libre de tout obstacle fixe destiné à la mise en œuvre du branchement des équipements des services de lutte contre l'incendie (coude de raccordement, retenue, tuyau, etc.) ;
- l'existence autour de la bouche d'incendie d'un espace libre présentant la forme d'un cylindre vertical de 0,60 m de rayon minimum, à partir du carré de manœuvre. Au-dessus du niveau du sol fini, l'espace libre doit avoir une hauteur au moins égale à 2 m ;
- le rabattement total du couvercle à l'horizontal ;
- l'absence de débordement de la bordure du trottoir, du couvercle rabattu.

Figure 9 Volume de dégagement de la bouche d'incendie



Légende

- | | | | |
|---|--------------------------|----|--------------------------|
| 1 | Limite de l'espace libre | 4 | Carré de manœuvre |
| 2 | Niveau théorique du sol | 5 | Raccord Keyser |
| 3 | Orifice de vidange | Pc | Profondeur de couverture |

6.5 Installation de la bouche d'incendie

6.5.1 Types d'installation

Trois types d'installations peuvent être retenus pour la mise en place des bouches d'incendie :

- installée directement dans le sol ;
- accolée à un regard de vidange ;
- accolée à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement.

6.5.1.1 Bouches d'incendie installées directement dans le sol

La base des bouches d'incendie peut être directement enfouie dans le sol. Dans ce cas, les recommandations qui suivent doivent être respectées pour la mise à niveau et l'ancrage des bouches d'incendie (voir Figure 10) :

a Le socle de propreté

En cas de pose en terrain naturel (absence de revêtement béton ou bitumineux), la bouche d'incendie doit être encastrée dans un socle de propreté ayant au moins 15 cm d'épaisseur (au droit de la paroi latérale) et

s'étendant au moins à 50 cm autour de l'appareil.

Le socle de propreté, de part sa forme, ne doit pas permettre la rétention d'eau.

b Dispositif(s) de drainage pour vidange

Un (des) dispositif(s) de drainage pour vidange du coffre et de la colonne doit (doivent) être prévu(s). Il(s) est (sont) constitué(s) par exemple d'un amas de cailloux d'un volume de 200 L minimum, de granulométrie au moins égale à 30 mm, ne comportant aucune fine, protégé par un géotextile empêchant toute pénétration de racines et fines.

Il doit permettre de respecter le temps de vidange normalisé défini dans la norme NF EN 14339.

c Appui et butée du coude à patin

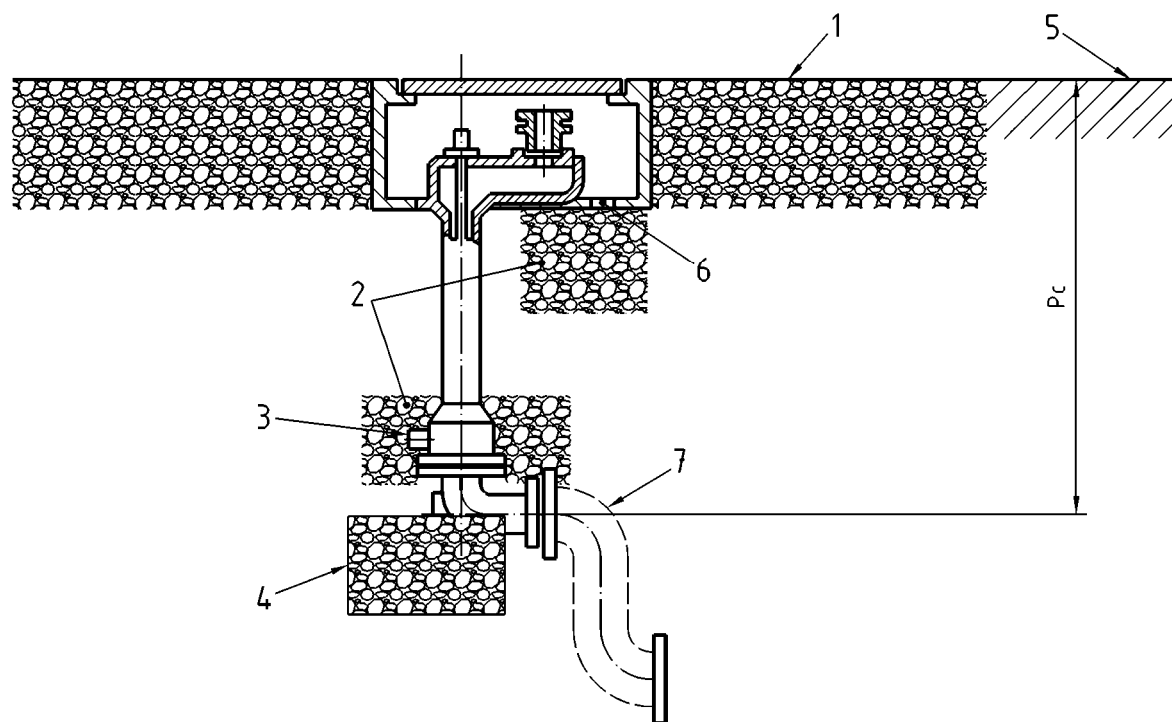
Le coude à patin de la bouche d'incendie doit être placé dans un massif en béton dont la stabilité est assurée dans le temps. Ce massif doit être dimensionné pour reprendre l'effort de poussée au niveau du coude à patin. Ceci conduit à un volume de béton au minimum de 0,1 m³.

L'orifice de vidange ne doit pas être obstrué. La butée ne doit pas être un obstacle à la vidange efficace de la bouche.

d Mise à niveau

À la mise en place, lorsque les conditions de pose dépassent les possibilités intrinsèques de mise à niveau des appareils, celle-ci doit être réalisée par l'adjonction de manchettes, d'esse de réglage, etc., afin de respecter l'affleurement du couvercle du coffre de la bouche d'incendie avec le sol (voir Figure 10).

Figure 10 Schéma de principe d'installation d'une bouche



Légende

- 1 Socle de propreté (s'il doit exister)
- 2 Pierres sèches pour drainage de la vidange
- 3 Orifice de vidange de la bouche
- 4 Appui et butée du coude à patin
- 5 Niveau théorique du sol
- 6 Orifice de vidange du coffre
- 7 Esse de réglage éventuel
- Pc Profondeur de couverture

6.5.1.2 Bouche d'incendie accolée à un regard de vidange

La bouche d'incendie peut être accolée à un regard de vidange. La partie de la bouche contiguë au regard doit être installée dans une niche. L'accès à la vidange de la colonne et du coffre doit être laissé libre en cas d'intervention sur celle-ci (voir Figure 11).

Afin de préserver les réseaux de distribution d'eau potable contre tout risque de pollution :

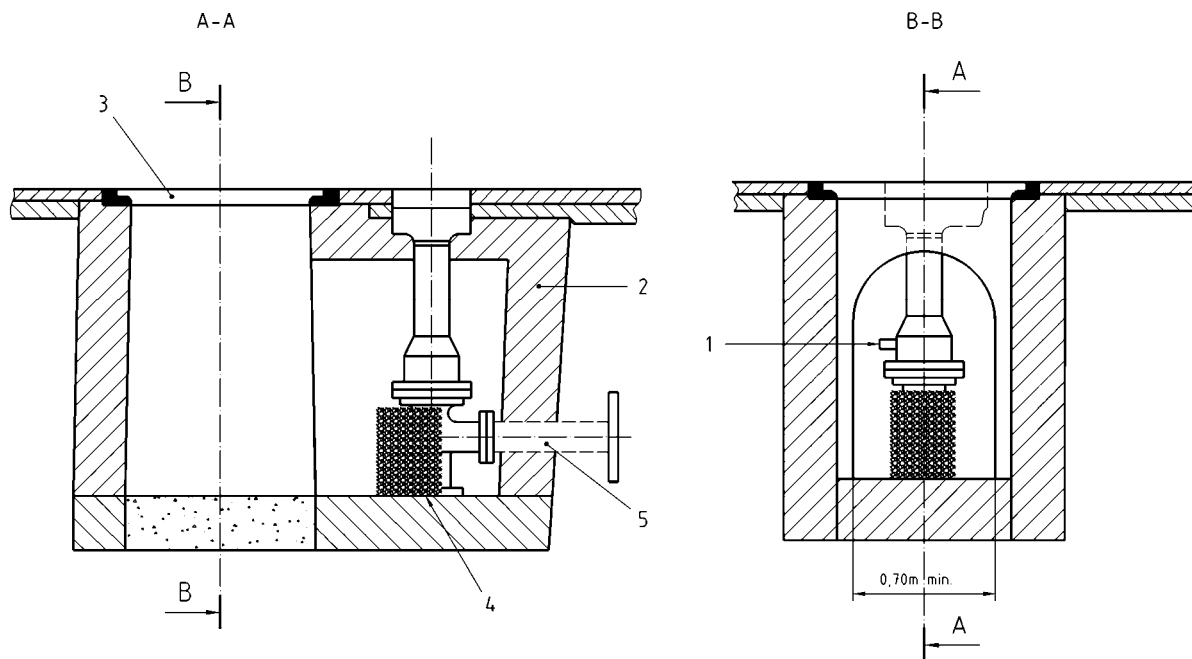
- la vidange des appareils ne doit pas être mise en communication directe avec un réseau d'assainissement et tout ouvrage permettant son accès (cheminée, galerie, etc.) ;
- le regard de vidange ne doit pas pouvoir être mis en charge sauf événement exceptionnel.

Le couvercle de la bouche d'incendie rabattu ne doit pas déborder sur l'accès au regard de vidange.

La colonne montante de la bouche doit être solidement fixée dans le regard (par exemple au moyen de colliers d'ancrage).

Le coude à patin doit être maintenu par un dispositif adapté pour assurer la stabilité de la bouche d'incendie.

Figure 11 Exemple d'installation d'une bouche d'incendie accolée à un regard de vidange



Légende

- 1 Orifice de vidange de la bouche
- 2 Niche maçonnée ou préfabriquée
- 3 Regard de vidange
- 4 Appui et butée du coude à patin
- 5 Pièce de raccordement éventuelle

6.5.1.3 Bouche d'incendie accolée à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement

La bouche d'incendie peut être accolée à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement. La partie de la bouche contiguë à la cheminée doit être installée dans une niche. L'accès à la vidange de la colonne et du coffre doit être laissé libre en cas d'intervention sur celle-ci, depuis l'échelle fixe située à l'intérieur de la cheminée (voir Figure 12).

Afin de préserver les réseaux de distribution d'eau potable contre tout risque de pollution :

- la vidange des appareils ne doit pas être mise en communication directe avec un réseau d'assainissement et tout ouvrage permettant son accès (cheminée, galerie, etc.) ;
- la cheminée d'accès au réseau d'assainissement ne doit pas pouvoir être mise en charge sauf événement exceptionnel.

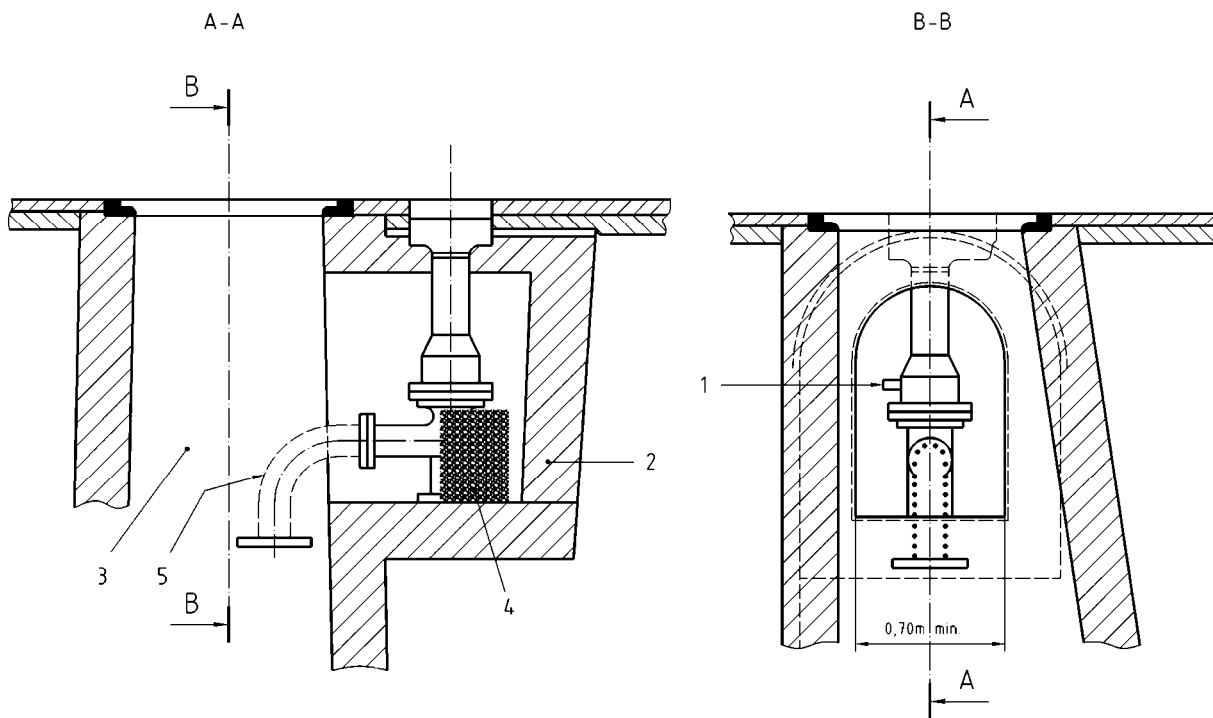
La colonne montante de la bouche doit être solidement fixée (par exemple au moyen de colliers d'ancrage).

Le couvercle de la bouche d'incendie rabattu ne doit pas déborder sur l'accès à la cheminée du réseau d'assainissement.

Les bouches d'incendie ne doivent pas être installées directement dans un collecteur de réseau d'assainissement ou dans un avaloir de caniveau.

Le coude à patin doit être maintenu par un dispositif adapté pour assurer la stabilité de la bouche d'incendie.

Figure 12 Exemple d'installation d'une bouche d'incendie accolée à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement



Légende

- 1 Orifice de vidange de la bouche
- 2 Niche maçonnée ou préfabriquée
- 3 Cheminée d'accès du réseau d'assainissement
- 4 Appui et butée du coude à patin
- 5 Pièce de raccordement éventuelle

6.5.2 Vidange

Toutes les précautions doivent être prises pour que la bouche puisse être vidangée. La vidange de l'appareil ne doit en aucun cas être mise en communication avec un réseau d'assainissement susceptible d'être en charge.

6.5.3 Remblaiement

Le remblaiement est réalisé de manière à éviter tout affaissement autour de la bouche d'incendie et toute détérioration de ce dernier.

6.5.4 Désinfection de l'installation

Après la pose, la totalité des pièces installées doit être désinfectée intérieurement dans leur intégralité conformément à la norme NF EN 805.

7 Réception de l'installation des poteaux et bouches d'incendie

7.1 Généralités

L'installation des poteaux et bouches d'incendie doit faire l'objet d'une visite de réception en présence de l'installateur et du propriétaire de l'installation ou de son représentant désigné, de l'exploitant du réseau s'il est concerné et éventuellement du service départemental d'incendie et de secours territorialement compétent.

Cette réception a pour but de contrôler la conformité de l'installation avec le présent document et les spécifications figurant dans le dossier technique.

La réception doit faire l'objet d'un rapport d'essai (voir Annexe A ou B selon l'équipement).

Au préalable, avant de manœuvrer l'appareil, il est indispensable d'en identifier la marque et le modèle afin de respecter les consignes techniques particulières et modes opératoires du fabricant.

7.2 Dossier technique

L'installateur doit fournir au demandeur et à l'exploitant du réseau un dossier technique qui comprend :

- le document indiquant la capacité de l'installation à assurer le débit requis (voir 5.3) ;
- l'attestation de réception, comprenant :
 - le rapport d'essai
 - le plan de récolement de l'installation, y compris son dispositif d'isolement.
- les consignes d'exploitation et de maintenance du fabricant ;
- une attestation de l'installateur indiquant les procédures utilisées pour la désinfection des pièces de l'installation.

Toute modification des conditions d'alimentation en eau de l'installation nécessitera une vérification des performances du poteau ou de la bouche d'incendie.

7.3 Opérations à réaliser dans le cadre du rapport d'essai

L'établissement du rapport d'essai nécessite la réalisation de l'ensemble des opérations successives décrites ci-dessous.

7.3.1 Vérifications générales

Elles consistent à procéder à la vérification :

- de la conformité de l'installation à la présente norme et à la réglementation ;
- du respect des règles de l'art.

7.3.2 Vérifications visuelles du poteau ou de la bouche d'incendie

Les vérifications visuelles doivent être réalisées par du personnel compétent elles consistent à vérifier :

- l'aspect général de la partie visible de l'installation (la présence de l'appareil, sa verticalité s'il s'agit d'un poteau, l'absence de détérioration, de corrosion, etc.) ;
- la conformité de son implantation (voir 5.4 ou 6.4), y compris sa bonne accessibilité ;
- la présence et le bon état de l'ancrage ;
- la présence et le bon état du socle de propreté lorsqu'il est requis ;
- la présence et le bon état de tous les éléments apparents du poteau ou de la bouche d'incendie ;
- la présence et la compatibilité des bouchons avec le(s) demi-raccord(s) du poteau ;
- la présence d'un dispositif d'entrée d'air sur le poteau (par exemple sur un bouchon) ;
- le libre accès au(x) raccord(s)/demi-raccord(s) d'incendie ;
- le bon état du revêtement ;
- la présence de la signalisation pour les bouches d'incendie ;
- la hauteur H1 du demi-raccord central par rapport au niveau du sol dans le cas des poteaux d'incendie ;
- la conformité de l'installation au présent document.

7.3.3 Vérifications de fonctionnement du poteau ou de la bouche d'incendie

Avant d'effectuer ces vérifications, il faut obligatoirement « dégorger » le poteau ou la bouche d'incendie. Cette opération consiste, après s'être assuré s'il s'agit d'un poteau qu'il n'est pas sous pression d'air ni d'eau, à ouvrir lentement et progressivement l'appareil pour vérifier la présence de l'eau, son écoulement régulier et éliminer les corps étrangers pouvant s'y trouver. Il convient ensuite de refermer lentement l'appareil.

7.3.3.1 Contrôle de l'étanchéité et de la vidange du poteau d'incendie

En premier lieu, enlever un bouchon et vérifier le bon fonctionnement de la vidange après avoir ouvert et fermé le poteau d'incendie. Remettre le bouchon.

Ensuite, mettre le poteau d'incendie sous pression et vérifier qu'aucune fuite n'apparaisse et que la vidange s'effectue.

7.3.3.2 Vérification des performances hydrauliques du poteau ou de la bouche d'incendie

7.3.3.2.1 Appareillage

Les opérations de contrôle hydrostatique sur les poteaux et les bouches d'incendie doivent être réalisées au moyen

d'appareils pouvant indiquer la pression, les débits ou les deux simultanément. Ils doivent être installés conformément aux prescriptions du fabricant de l'appareil.

Ces appareils doivent faire l'objet d'un entretien et d'un étalonnage apportant la preuve de leur pertinence permanente validée par un organisme agréé (exemple : DRIRE) ou accrédité (exemple : COFRAC).

7.3.3.2.2 Mesurage du débit

Opération consistant à mesurer le débit, en régime d'écoulement, lorsque le poteau ou la bouche est à pleine ouverture. Les mesures seront effectuées par ouverture progressive du dispositif de réglage de l'appareil de mesure.

Deux mesures sont à réaliser en aval du raccord ou du demi-raccord de sortie de plus grand diamètre :

- le débit à 1 bar de pression (pour vérification de la conformité aux prescriptions des paragraphes 5.3 ou 6.3) ;
- la pression lorsque le débit requis est atteint.

8 Maintenance des poteaux et bouches d'incendie

8.1 Généralités

Pour garantir la disponibilité continue d'une installation de poteaux ou de bouches d'incendie, une inspection et une maintenance régulières doivent être pratiquées. Au préalable, avant de manœuvrer l'appareil, il est indispensable d'en identifier la marque et le modèle afin de respecter les consignes techniques particulières et modes opératoires du fabricant.

8.2 Vérifications visuelles

Les vérifications visuelles doivent être réalisées par du personnel compétent elles consistent à vérifier :

- l'aspect général de la partie visible de l'installation (la présence de l'appareil, son identification, sa verticalité s'il s'agit d'un poteau, l'absence de détérioration, de corrosion, etc.) ;
- sa bonne accessibilité ;
- la présence et le bon état de l'ancrage ;
- la présence et le bon état du socle de propreté lorsqu'il est requis ;
- la présence de tous les éléments apparents du poteau ou de la bouche d'incendie ;
- la présence et la compatibilité du(des) bouchon(s) avec le(s) demi-raccord(s) du poteau ;
- la présence d'un dispositif d'entrée d'air sur le poteau (par exemple sur un bouchon) ;
- le libre accès au(x) raccord(s)/demi-raccord(s) d'incendie ;
- le bon état du revêtement ;
- la présence de la signalisation pour les bouches d'incendie ;
- la hauteur H1 du demi-raccord central par rapport au niveau du sol dans le cas des poteaux d'incendie ;
- l'absence de fuite apparente ;
- l'absence d'eau dans le coffre pour la bouche d'incendie et dans la colonne pour les poteaux et bouches d'incendie.

8.3 Vérifications hydrauliques

8.3.1 Conditions préalables

Lorsque le poteau ou la bouche d'incendie est alimenté(e) à partir d'un réseau public d'eau potable, le vérificateur doit avoir dans un délai suffisant demandé à l'exploitant du réseau l'autorisation d'effectuer la vérification en précisant la date et l'heure envisagées.

L'exploitant du réseau doit donner son accord et préciser les conditions restrictives éventuelles notamment sur le débit maximum à ne pas dépasser au cours de la vérification.

Les parties concernées par la vérification doivent également être informées au préalable.

Les opérations de vérification hydrauliques pouvant être dangereuses en raison des pressions élevées dans certains réseaux, il est indispensable que le personnel effectuant ces manœuvres prenne préalablement toutes les dispositions appropriées pour éviter les risques pour lui-même, ceux d'autres personnes éventuellement présentes ainsi que pour l'environnement.

Quelque soit le dispositif utilisé pour effectuer les vérifications hydrauliques, les dispositions suivantes doivent être prises :

- la vidange doit se situer en dehors de toute zone inondable et l'extrémité du dispositif de mesure doit comporter une rupture de charge avant déversement ;

- l'ensemble de réception des eaux pour les essais et/ou la vidange doit être capable d'absorber la totalité des débits à évacuer ;
- aucune formation de verglas ne doit être susceptible de se produire.

Avant d'effectuer toute vérification hydraulique, il faut obligatoirement « dégorger » le poteau ou la bouche d'incendie. Cette opération consiste à ouvrir lentement et progressivement l'appareil pour vérifier la présence de l'eau, son écoulement régulier et éliminer les corps étrangers pouvant s'y trouver. Dans le cas des poteaux d'incendie, avant toute manœuvre, s'assurer que l'appareil n'est pas sous pression d'air ni d'eau.

Les vérifications hydrauliques susceptibles d'être effectuées sont définies en 8.3.2 et 8.3.3. ci-après.

8.3.2 Contrôle de l'étanchéité et de la vidange

En premier lieu, enlever un bouchon et vérifier le bon fonctionnement de la vidange après avoir ouvert et fermé le poteau d'incendie. Remettre le bouchon.

Ensuite, mettre le poteau d'incendie sous pression et vérifier qu'aucune fuite n'apparaisse et que la vidange s'effectue.

8.3.3 Vérification des performances hydrauliques du poteau ou de la bouche d'incendie

8.3.3.1 Appareillage

Les opérations de contrôle hydrostatique sur les poteaux et les bouches d'incendie doivent être réalisées au moyen d'appareils pouvant indiquer la pression, les débits ou les deux simultanément. Ils doivent être installés conformément aux prescriptions du fabricant de l'appareil.

Ces appareils doivent faire l'objet d'un entretien et d'un étalonnage apportant la preuve de leur pertinence permanente validée par un organisme agréé (exemple : DRIRE) ou accrédité (exemple : COFRAC).

8.3.3.2 Mesurage du débit

Opération consistant à mesurer le débit, en régime d'écoulement, lorsque le poteau ou la bouche est à pleine ouverture. Les mesures seront effectuées par ouverture progressive du dispositif de réglage de l'appareil de mesure. Avant d'effectuer toute vérification hydraulique, il faut obligatoirement « dégorger » le poteau ou la bouche d'incendie. Cette opération consiste à ouvrir lentement et progressivement l'appareil pour vérifier la présence de l'eau, son écoulement régulier et éliminer les corps étrangers pouvant s'y trouver. Dans le cadre des poteaux d'incendie, avant toute manœuvre, s'assurer que l'appareil n'est pas sous pression d'air ni d'eau.

Deux mesures sont à réaliser :

- le débit à 1 bar de pression (pour vérification de la conformité aux prescriptions du paragraphe 5.3 ou 6.3) ;
- la pression lorsque le débit requis est atteint

La réparation des poteaux et bouches d'incendie doit être effectuée dans les meilleurs délais par le propriétaire à réception des comptes-rendus. Chaque poteau et bouche d'incendie doit être réparé avec des pièces d'origine du fabricant.

8.4 Compte-rendu

Les vérifications visuelles et hydrauliques doivent être consignées dans un compte-rendu, qui doit être transmis à la personne responsable (les Annexes A et B du présent document peuvent servir de trame).

Annexe A (normative) Rapport d'essais de réception d'un poteau d'incendie

RAPPORT D'ESSAIS DE RÉCEPTION DU POTEAU D'INCENDIE

Norme NF S 62-200

Date :

SIGNATURE ET CACHET

Maître d'ouvrage :

.....

Maître d'œuvre :

.....

Titulaire des travaux :

.....

Exploitant du réseau :

.....

Désignation précise de l'ouvrage faisant l'objet du présent procès-verbal :

— Emplacement du poteau :

— N° du poteau (si remplacement) :

— Marque, type et diamètre :

— Autres renseignements :

Plan de récolement ou Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE) transmis le :

Nom et qualité :

Société :

Responsable de l'exécution des essais et vérifications mentionnés ci-dessus déclare exacts les renseignements portés sur le présent procès-verbal.

Date :

Signature :

Le présent procès-verbal d'essais vise le fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Réalisation des vérifications et essais des installations

PRESCRIPTIONS ET DESCRIPTIONS DEMANDÉES	PRESCRIPTIONS ET DESCRIPTIONS CONSTATÉES	
ESSAI DYNAMIQUE	CONFORME	NON CONFORME
Débit relevé à 1 bar
Pression relevée au débit requis
Volume d'eau prélevé pour les essais

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

Référence à la norme NF S 62-200	Prescriptions et descriptions demandées	conforme	non conforme	
5.1	Composition de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Dispositif d'isolement à moins de 7 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Manoeuvrabilité du dispositif d'isolement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.2	Poteau proprement dit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Conforme aux normes NF EN 14384 et NF S 61-213/CN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.4	Implantation du poteau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Vulnérabilité du poteau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Respect de la distance par rapport à la chaussée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Demi-raccord(s) orienté(s) du coté de la chaussée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Respect du volume sphérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Verticalité du poteau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Respect de la hauteur H1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Absence de rétention d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	5.4.2	Volume de dégagement au-dessus (cylindre vertical)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Volume de dégagement autour du ou des demi-raccord(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.5	Installation du poteau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.5.1.1	Installé dans le sol :	Oui	Non	
	— ancrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	— socle de propreté (s'il doit exister)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	— dispositif de drainage pour vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	— appui et butée à patin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	— mise à niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Référence à la norme NF S 62-200	Prescriptions et descriptions demandées	conforme	non conforme
5.5.1.2	Accolé à un regard de vidange : — installé dans une niche — libre accès à la vidange — absence de communication directe entre la vidange et le réseau d'assainissement — non-possibilité de mise en charge de la vidange — solidité de la fixation de la colonne montante — stabilité du poteau	Oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5.5.1.3	Accolé à une cheminée : — installé dans une niche — libre accès à la vidange — absence de communication directe entre la vidange et le réseau d'assainissement — non-possibilité de mise en charge de la vidange — solidité de la fixation de la colonne montante — stabilité du poteau — installation hors d'un collecteur de réseau d'assainissement ou d'un avaloir de caniveau	Oui <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5.5.2	Vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.5.3	Remblaiement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Attestation DOE jointe	Oui	Non
	OBSERVATIONS		

OBSERVATIONS CONCERNANT LES NON-CONFORMITÉS CONSTATÉES :

.....

.....

.....

Annexe B (normative) Rapport d'essais de réception d'une bouche d'incendie

RAPPORT D'ESSAIS DE RÉCEPTION DE LA BOUCHE D'INCENDIE

Norme NF S 62-200

Date :

SIGNATURE ET CACHET

Maître d'ouvrage :

.....

Maître d'œuvre :

.....

Titulaire des travaux :

.....

Exploitant du réseau :

.....

Désignation précise de l'ouvrage faisant l'objet du présent procès verbal :

— Emplacement de la bouche :

— N° de la bouche (si remplacement) :

— Marque, type et diamètre :

— Autres renseignements :

Plan de récolement ou Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE) transmis le :

Nom et qualité :

Société :

Responsable de l'exécution des essais et vérifications mentionnés ci-dessus déclare exacts les renseignements portés sur le présent procès-verbal.

Date :

Signature :

Le présent procès-verbal d'essais vise le fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Réalisation des vérifications et essais des installations

PRESCRIPTIONS ET DESCRIPTIONS DEMANDÉES	PRESCRIPTIONS ET DESCRIPTIONS CONSTATÉES	
	CONFORME	NON CONFORME
ESSAI DYNAMIQUE		
Débit relevé à 1 bar	
Pression relevée au débit requis	
Volume d'eau prélevé pour les essais	

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

Référence à la norme NF S 62-200	Prescriptions et descriptions demandées	conforme	non conforme
6.1	Composition de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dispositif d'isolement à moins de 7 m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Manœuvrabilité du dispositif d'isolement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Bouche proprement dite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Conforme aux normes NF EN 14339 et NF S 61-211/CN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	Implantation de la bouche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect de la distance par rapport à la chaussée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect du volume sphérique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Présence de plaque indicatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4.2	Absence de rétention d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Volume de dégagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Espace libre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rabattement du couvercle à l'horizontale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Absence de débordement de la bordure du trottoir du couvercle rabattu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5	Installation de la bouche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6..5.1.1	Installé dans le sol :	Oui	Non
	— socle de propreté (s'il doit exister)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— dispositif de drainage pour vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— appui et butée du coude à patin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— mise à niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Référence à la norme NF S 62-200	Prescriptions et descriptions demandées	conforme	non conforme
6.5.1.2	Accolé à un regard de vidange :	Oui	Non
	— installé dans une niche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— libre accès à la vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— absence de communication directe entre la vidange et le réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— non possibilité de mise en charge de la vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— le couvercle rabattu ne déborde pas sur l'accès au regard de vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— solidité de la fixation de la colonne montante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— stabilité de la bouche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5.1.3	Accolé à une cheminée :	Oui	Non
	— installé dans une niche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— libre accès à la vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— absence de communication directe entre la vidange et le réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— non possibilité de mise en charge de la vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— le couvercle rabattu ne déborde pas sur l'accès au regard de vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— solidité de la fixation de la colonne montante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— stabilité de la bouche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	— installation hors d'un collecteur de réseau d'assainissement ou d'un avaloir de caniveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5.2	Vidange	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5.3	Remblaiement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Attestation DOE jointe	Oui	Non
OBSERVATIONS			

OBSERVATIONS CONCERNANT LES NON-CONFORMITÉS CONSTATÉES :

.....

.....

.....

Bibliographie

[1] NF EN 736-1, *Appareils de robinetterie — Terminologie — Partie 1 : Définition des types d'appareils* (indice de classement : E 29-306-1).

[2] NF EN 736-2, *Appareils de robinetterie — Terminologie — Partie 2 : Définition des composants des appareils de robinetterie* (indice de classement : E 29-306-2).

[3] NF EN 736-3, *Appareils de robinetterie — Terminologie — Partie 3 : Définition des termes* (indice de classement : E 29-306-3).

[4] NF EN 1074-6, *Robinetterie pour l'alimentation en eau — Prescriptions d'aptitude à l'emploi et vérifications s'y rapportant — Partie 6 : Poteaux et bouches* (indice de classement : E 29-316-6).

Liste des figures

Figure 1 Schéma de principe de l'installation « poteau d'incendie »
Figure 2 Position de la bouche à clé pour un poteau d'incendie à un demi-raccord
Figure 3 Position de la bouche à clé pour un poteau d'incendie à plusieurs demi-raccords
Figure 4 Poteau d'incendie — Volume de dégagement
Figure 5 Socle de propreté pour poteau d'incendie à un demi-raccord
Figure 6 Socle de propreté pour poteau d'incendie à plusieurs demi-raccords
Figure 7 Exemple de poteau d'incendie accolé à un regard de vidange
Figure 8 Exemple de poteau d'incendie accolé à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement
Figure 9 Volume de dégagement de la bouche d'incendie
Figure 10 Schéma de principe d'installation d'une bouche
Figure 11 Exemple d'installation d'une bouche d'incendie accolée à un regard de vidange
Figure 12 Exemple d'installation d'une bouche d'incendie accolée à une cheminée d'accès au réseau d'assainissement
Figure de l'article : Annexe A (normative) Rapport d'essais de réception d'un poteau d'incendie
Figure de l'article : Annexe A (normative) Rapport d'essais de réception d'un poteau d'incendie
Figure de l'article : Annexe A (normative) Rapport d'essais de réception d'un poteau d'incendie
Figure de l'article : Annexe B (normative) Rapport d'essais de réception d'une bouche d'incendie
Figure de l'article : Annexe B (normative) Rapport d'essais de réception d'une bouche d'incendie
Figure de l'article : Annexe B (normative) Rapport d'essais de réception d'une bouche d'incendie